

# Charte des manifestations sportives et de pleine nature dans le Grand Site Sainte-Victoire

## Bilan 2010 -2014



## **1 Historique**

La charte des manifestations dans le Grand Site a 5 ans (signature officielle en novembre 2009).

Elle a été adoptée en 2009 par le Conseil général, la Communauté du Pays d'Aix, toutes les communes du Grand Site, et 17 structures associatives et publiques organisatrices de manifestations, rejoints au cours des années suivantes par 4 nouveaux participants (liste jointe en annexe).

Sa préparation et sa rédaction collégiale ont nécessité un an de travail. La démarche ardue a été menée à bien par des groupes de travail et un aller-retour régulier sur les documents provisoires.

### **Les grands principes de la Charte**

La charte des manifestations du Grand Site Sainte-Victoire (en annexe) vise à permettre et accompagner les rassemblements sportifs et culturels selon des pratiques qui réduisent, autant que faire se peut, les incidences sur les milieux naturels, les paysages, la vie des résidents et le plaisir des autres usagers.

Un certain nombre de préconisations portent sur les aspects environnementaux : déchets, bruit, balisage, stationnement et flux, etc. et l'insertion de la manifestation dans le tissu local. Ils sont renforcés par la charte des éco-manifestation et son guide pratique mis en place par la Communauté du Pays d'Aix

Mais la spécificité de la Charte est bien de maîtriser l'impact sur le milieu naturel, et de respecter le caractère sauvage et de montagne du Grand Site de France. Elle comporte donc des prescriptions adaptées au site.

Le nombre total des manifestations est limité à 35 par an. Les manifestations sportives ayant lieu dans les massifs ne doivent pas excéder 350 participants, avec la possibilité d'examiner au cas par cas les événements dits exceptionnels.

Certaines zones particulièrement sensibles en termes naturalistes ont été cartographiées.

Les manifestations doivent suivre les itinéraires balisés. Toutefois, pour permettre une variété de tracés, des jonctions entre les portions balisées sont tolérées jusqu'à une longueur totale inférieure à 20% du linéaire total.

### **Le fonctionnement**

Les organisateurs ou les communes adressent au Grand Site les dossiers de demandes de manifestations sur le territoire. Dans les faits, la plupart des organisateurs historiques établissent leurs itinéraires largement en amont avec l'équipe du Grand Site avant de finaliser leur dossier.

Le Grand Site instruit le dossier afin de vérifier la conformité avec la Charte. Il fournit un avis sur cette base. Les décisions d'autorisation relèvent des autorités responsables (mairie, Etat).

La Charte est suivie par le Comité des manifestations qui se réunit tous les ans. Il dresse le bilan et les perspectives, et apporte au guide de l'organisateur les ajustements qui s'avèrent nécessaires. C'est ainsi qu'en 2011 le Comité a validé l'évolution de certains critères de fonctionnement qui n'étaient pas tout à fait adaptés aux besoins des organisateurs. Cette évolution a été adoptée par le Comité syndical du Grand Site (13.11.2011) :

- L'examen des dossiers est réalisé en relation directe entre les organisateurs et l'équipe du Grand Site.
- La notion de jonction est utilisée de façon souple et répétitive, tout en restant limitée dans l'itinéraire (10 à 20%).
- Dans l'attente de la définition de nouveaux itinéraires VTT, les parcours situés dans les secteurs où n'existent pas de circuits officiels sont examinés au cas par cas selon les principes des courses pédestres.
- Le seuil des 350 participants pour les courses à l'intérieur des massifs est maintenu. Il avait été retenu par le Comité syndical après débats lors des séances du 23 juin et 18 décembre 2008, alors qu'auparavant il était de 300 pour les courses pédestres et 150 pour le VTT.  
Dans la pratique, il est admis que certaines manifestations comportent 2 épreuves distinctes en même temps, à la condition d'utiliser des itinéraires distincts.

## **2/ Les manifestations dans le Grand Site**

### **Évolution des manifestations avant la signature de la Charte**

<b>Année</b>	<b>Total des manifestations recensées</b>
<b>2004</b>	<b>24</b>
<b>2005</b>	<b>32</b>
<b>2006</b>	<b>22</b>
<b>2007</b>	<b>21</b>
<b>2008</b>	<b>22</b>
<b>2009</b>	<b>28</b>

## Évolution des manifestations depuis la signature de la Charte

Année	Total des manifestations recensées
2010	29
2011	24
2012	35
2013	32
2014	27

## Nature des manifestations

Année	2010	2011	2012	2013	2014
Sportives	14	14	22	19	15
Culturelles	11	6	10	13	10
Solidaires	4	4	3	0	2

## Lieu

Année	2010	2011	2012	2013	2014
Espace naturel	11	14	16	16	14
Espace aménagé	13	4	10	11	6
Route	5	6	9	5	7

## Répartition Concors et Sainte-Victoire

Année	Concors	Sainte-Victoire	Les deux
2010	8	20	1
2011	7	15	2
2012	14	19	2
2013	17	12	3
2014	11	14	2

## Répartition selon les périodes

	<u>Total</u> <u>2010</u>	<u>Total</u> <u>2011</u>	<u>Total</u> <u>2012</u>	<u>Total</u> <u>2013</u>	<u>Total</u> <u>2014</u>	<u>Total</u> <u>5 ans</u>
Période de sensibilité environnementale	12	9	12	9	7	49
Période sensible aux incendies : possibilité de restriction de circulation	10	7	2	2	6	27
Période de chasse	7	10	5	8	6	36
Période de forte fréquentation du massif	16	20	12	11	16	75

### **3/ Eléments de bilan et perspectives**

On peut constater que depuis la signature de la Charte, le nombre des manifestations oscille entre 24 et 35 par an, soit globalement de façon identique aux années antérieures à la Charte. Le seuil de 35 n'a été atteint qu'une fois.

En 5 ans, le seul évènement majeur nouveau est l'IronMan qui ne concerne le Grand Site que sur l'épreuve cycliste sur route.

Les événements se déroulent pour l'essentiel en périodes de forte fréquentation (printemps et automne) et de sensibilité environnementale (printemps).

Cependant, l'habitude prise de préparer les itinéraires en amont permet de prévenir les dérangements environnementaux. Sur le terrain, on ne peut noter de dégradation des sentiers attribuables à ces pratiques.

#### **L'établissement des itinéraires**

Les organisateurs ont pris l'habitude d'élaborer leurs tracés en fonction des exigences naturalistes. Après quelques années de rodage, il semble que le fonctionnement mis en place est efficient. Ils ont appris à connaître les enjeux, les identifient plus finement sur le terrain, et les prennent en compte dès leur première réflexion.

Pourtant, du fait que les espaces naturels sont vivants, arrivent des événements imprévisibles comme le choix d'un couple d'aigles de s'installer sur un lieu pressenti, un sentier fortement dégradé par les orages qui se trouve ne plus être praticable temporairement, des travaux de restauration qui nécessitent des précautions particulières, ...

#### **Le dossier d'évaluation d'incidences**

En 2013, les organisateurs de manifestations se sont inquiétés de l'obligation réglementaire de désormais remplir un dossier d'évaluation d'incidences. Des représentants de l'Etat ont été invités au Comité des manifestations afin d'exposer les nouvelles modalités et les finalités de cette procédure. Il est bien apparu que le respect de la Charte constituait déjà un très bon préalable à ces dossiers d'incidence.

Tous les dossiers ont été acceptés au niveau préfectoral, et l'on doit souligner la très bonne relation avec les services de l'Etat sur les enjeux naturalistes.

### **Et demain ?**

La perspective envisagée d'une Charte Natura 2000 devra naturellement prendre en compte la Charte des manifestations sportives et de pleine nature.

On constate que les organisateurs intègrent de plus en plus souvent la participation du Grand Site au déroulement de leurs événements. Cette collaboration prend la forme de soutien à la communication (banderoles du Grand Site, présence avec un stand...) et parfois d'animations spécifiques. Sur certains points techniques, à la fois dans un souci d'aide et de maîtrise, le Grand Site est très impliqué (ex : installation des dispositifs de suivi radio...).

Cette évolution vers des partenariats beaucoup plus étroits témoigne d'une compréhension mieux partagée des enjeux et besoins de chacun.

Néanmoins, les organisateurs d'événements ont toujours le souci d'innover. Cela reste une préoccupation à laquelle il faut répondre toujours avec le souci d'un équilibre entre l'activité et le respect du site.



**ANNEXE : LISTE DES STRUCTURES AYANT APPROUVÉ  
LA CHARTE DES MANIFESTATIONS  
DANS LE GRAND SITE SAINTE-VICTOIRE**

Instance ayant adopté la CFT	Date de l'adoption de la CFT	Organe décisionnel ayant adopté la CFT (mode d'adoption)
ÉTAT		Accord DDAF
CONSEIL GÉNÉRAL	27 novembre 2009	Commission permanente (délibération)
COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX	23 octobre 2009	Conseil communautaire (délibération)
COMMUNES :		
Aix-en-Provence	6 avril 2009	Conseil municipal (délibération)
Beaurecueil	17 avril 2009	Conseil municipal (délibération)
Jouques	23 mars 2009	Conseil municipal (délibération)
Le Tholonet	9 mars 2009	Conseil municipal (délibération)
Meyrargues	12 mars 2009	Conseil municipal (délibération)
Peyrolles-en-Provence	10 juin 2009	Conseil municipal (délibération)
Puylobier	2 mars 2009	Conseil municipal (délibération)
Rousset	6 mars 2009	Conseil municipal (délibération)
Saint-Antonin-sur-Bayon	31 mars 2009	Conseil municipal (délibération)
Saint-Marc-Jaumegarde	1 <sup>er</sup> octobre 2009	Conseil municipal (délibération)
Saint-Paul-lez-Durance	19 mars 2009	Conseil municipal (délibération)
Vauvenargues	30 avril 2009	Conseil municipal (délibération)
Venelles	27 octobre 2009	Conseil municipal (délibération)
Syndicat intercommunal du Haut de l'Arc	17 février 2009	Courrier Directrice
Syndicat des Accompagnateurs Moyenne Montagne	20 mai 2009	Courrier Président

Association des Excursionnistes Provençaux	24 mars 2009	Courrier Président
Comité départemental de Course d'Orientation	20 mars 2009	Mail Président
ACA Aix en Provence	20 mars 2009	Mail Président CDCO
Comité départemental de la Randonnée Pédestre	5 juin 2009	Courrier Présidente
Groupement des Accompagnateurs en Provence	5 mars 2009	Courrier Président
Club Alpin Français d'Aix en Provence	4 mars 2009	Courrier Président
Office Municipal des Sports Aix en Provence	23 février 2009	Courrier Président
Comité départemental de la Montagne et de l'Escalade	18 mai 2009	Courrier Président
Mountain Wilderness	10 juin 2009	Courrier Président
Jouques Génération Raid	16 juin 2009	Courrier Président
Association Sainte-Victoire	3 juillet 2009	Courrier Président
AIL Rousset	17 juillet 2009	Courrier Président
CPIFP Le Loubatas	14 septembre 2009	Courrier président
ARPCV	15 septembre 2009	Courrier Président
Amis de Sainte-Victoire	31 octobre 2009	Courrier Président
Fédération Sportive et Gymnique du Travail	30 octobre 2009	Courrier Sec. Général
Parapentes Sainte-Victoire	7 avril 2010	Courrier présidente
Rêves 13	27 juillet 2010	Signature Président
Puylobier Sainte-Victoire course verte	27 mars 2012	Mail Président
Zou !	6 novembre 2014	Mail Présidente